

# VAL D'EUROPE

# 67

## INFOS



# LE HANDICAP FACE A L'EMPLOI

- La chambre régionale des comptes rend son avis sur la gestion du SAN
- Lycée du Val d'Europe : un chantier vert
- Petite enfance : quels métiers, quelles formations ?
- Télécommunications au Val d'Europe : restons connectés !
- Toujours plus de services pour les entreprises et les salariés !
- Le club d'entreprises du Val d'Europe déjà en actions
- Développer la pratique du volley-ball au Val d'Europe
- Agenda



Handicap et emploi

## Une présidente au service de la diversité

Essia Ben Hassine, présidente de l'association De Gré Diversité depuis 2005 et organisatrice du salon « handicap - emploi » qui a lieu le jeudi 19 novembre de 10h à 19h30 à Magny le Hongre.

### Pouvez-vous nous parler de votre association et de ses objectifs ?

*Notre association qui est basée sur le territoire de Marne-la-Vallée, a pour but de promouvoir la diversité dans les entreprises (TPE, PME et PMI) mais aussi de lutter contre toutes formes de discrimination à l'emploi.*

*Nous assurons un lien social entre les demandeurs d'emploi victimes de discrimination et les entreprises.*

*Nous sommes régulièrement sollicités par des entreprises mais aussi par de grands groupes qui souhaitent que nous leur fournissions des curriculum vitae de personnes handicapées afin de les rencontrer. Inversement, ces personnes se tournent vers nous afin d'être mis en relation avec des dirigeants d'entreprises et ainsi avoir une chance de trouver un emploi.*

*La force de notre association est d'avoir un nombre important de dirigeants d'entreprises dans ses adhérents. Elle est également bien identifiée et reconnue sur le territoire de Marne-la-Vallée.*

### D'où l'idée d'organiser un salon de l'emploi et du handicap au Val d'Europe ?

*En effet, nous avons été sollicités par M. Jean-Paul Balcou - Président du SAN - pour réaliser un projet autour du handicap et c'est tout naturellement qu'est née l'idée d'organiser un salon sur la thématique du handicap et de l'emploi.*

*Ce salon va rapprocher l'offre et la demande et ainsi permettre aux personnes handicapées d'accéder à notre réseau d'entreprises. Il faut savoir que les entreprises font également face à des difficultés pour trouver du personnel handicapé.*

*En effet, tous les employeurs n'ont pas systématiquement un service des ressources humaines et inversement un travailleur handicapé - qui est le plus souvent apte à exercer - ne trouve pas d'entreprises d'accueil. C'est pourquoi dès que l'un ou l'autre nous sollicite, nous mettons tout en œuvre pour les aider*

*et les faire se rencontrer. Ce prochain salon va permettre au public et aux chefs d'entreprises présents de mieux appréhender le handicap.*

### En quoi ce salon peut-il changer ou faire évoluer les mentalités ?

*Ce salon qui aura une vraie valeur pédagogique de par la présence de tous les acteurs concernés (entreprises, Pôle emploi, Maison de l'emploi du nord-ouest de la Seine-et-Marne, la Maison départementale des personnes handicapées...) permettra à chacun de se rendre compte des difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans leurs démarches pour trouver un travail.*

*En France, nous sommes en retard en comparaison à l'Europe et aux Etats-Unis. Nous avons constaté ce retard et cette méconnaissance du handicap suite au résultat d'un questionnaire que nous avons diffusé auprès de 600 entreprises. 500 nous ont répondu. L'analyse est éloquent : par exemple, il apparaît qu'un dirigeant d'entreprise pense le plus souvent qu'une personne handicapée est en fauteuil roulant ! Il y a tellement d'autres formes de handicap, c'est dire le travail qu'il reste à accomplir !*

*Un travail important reste donc à faire surtout qu'aujourd'hui la législation impose à l'entreprise d'atteindre 6% de personnel handicapé par rapport à sa masse salariale totale.*

*Ce rendez-vous sera un point de départ pour notre association afin de travailler avec les entreprises sur leurs responsabilités face au handicap.*

*L'objectif est aussi de faire passer un message fort aux dirigeants d'entreprises à savoir qu'une personne peut être reconnue handicapée dans une branche de métier et pas dans une autre. L'entreprise privée ou publique doit être un lieu d'insertion pour tous sans aucune forme de discrimination.*





# LE HANDICAP

# FACE A L'EMPLOI :

## *Et si nous prenions tous le handicap et l'emploi à bras le corps ?*

Ce jeudi 19 novembre à partir de 10h et jusqu'à 19h30, le gymnase de Magny le Hongre (rue de la Sourde) accueille le salon « handicap et emploi », organisé par l'association De Gré Diversité dans le cadre de la 13<sup>ème</sup> semaine pour l'emploi des personnes handicapées en Seine-et-Marne.

Sollicitée par Jean-Paul Balcou - Président du SAN du Val d'Europe - l'association De Gré Diversité coordonne ce salon pour informer et sensibiliser sur cette thématique encore trop méconnue du grand public et des entreprises.

Ce rendez-vous traduit la volonté des élus du Val d'Europe, d'organiser un événement majeur dédié aux difficultés que rencontrent les personnes handicapées dans la quête d'un emploi.



(à gauche) : **Mélanie, 24 ans** en situation de handicap, salariée de l'association i = MC2 : « que l'on soit en situation de handicap ou valide, on a tous besoin d'accompagnement à un moment donné ».

(au centre) : **Guillaume, 26 ans** en situation de handicap et à la recherche d'un emploi : « j'ai acquis une expérience professionnelle grâce à des personnes qui n'ont pas regardé mon handicap comme un problème. Je veux travailler pour réaliser mes projets de vie et être acteur au sein de l'entreprise et de la société. Ce défi me tient à cœur ! ».

(à droite) : **Emmanuelle, 27 ans** en situation de handicap, salariée de l'association i = MC2 : « tous ensemble on peut être plus solidaire face au handicap, avec la mise en place de plus de moyens techniques et humains notamment dans les entreprises ».

**Jeudi 19 novembre  
de 10h à 19h30  
salon handicap  
et emploi  
au gymnase de  
Magny le Hongre**

# De Gré Diversité, une association au rôle social fort !



Un nombre important d'adhérents pour l'association De Gré Diversité.

**Sensibiliser et informer les dirigeants d'entreprises - petites ou grandes - et les citoyens sur les démarches à suivre pour favoriser l'embauche des personnes handicapées, c'est le rôle social fort que joue l'association De Gré Diversité.**

En effet, son objectif est de lutter contre toute forme de discrimination à l'emploi (handicap, âge, origines, etc.), de promouvoir la diversité dans les petites et grandes entreprises et de rapprocher l'offre et la demande pour faciliter l'accès à l'emploi. De Gré Diversité regroupe déjà près de 50 dirigeants d'entreprises dans ses adhérents : « *La force de notre association est d'avoir un nombre important de dirigeants d'entreprises dans nos adhérents ainsi que des associations de dirigeants, des particuliers, des organisations syndicales, etc.* », souligne Essia Ben Hassine, présidente de l'association De Gré Diversité.

Un atout non négligeable pour faire passer des messages aux dirigeants d'entreprises et aux personnes en situation de handicap qui veulent se rencontrer et travailler ensemble !

## Ce que prévoit la loi

Votre entreprise compte plus de 20 salariés, votre obligation d'emploi de personnes handicapées est fixée à 6% de l'effectif.

Chaque année vous devez déclarer les actions menées par votre entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées. En l'absence de toute action handicap, vous payez une contribution financière à l'Agefiph.

**NOUVEAUTE** : Si avant 2009 vous n'agissez pas, vous serez soumis en 2010 à une contribution majorée à hauteur de 1 500 fois le Smic horaire (contre 400 à 600 fois aujourd'hui).





## Un salon pour changer les regards et les pratiques des professionnels à l'égard du handicap !

En France, 6% de la population est reconnue travailleur handicapé et rencontre de nombreuses difficultés mais aussi des réussites. Pour autant le handicap est encore méconnu par la grande majorité de la population et des employeurs.

Guillaume, 26 ans est en situation de handicap et recherche actuellement un emploi à mi-temps dans la communication. Témoignage : « J'étais en CDD dans une entreprise en tant que maquettiste PAO. J'ai eu la chance de trouver un employeur qui m'a fait confiance, malheureusement il n'a pas renouvelé mon contrat à cause de la crise économique. Je voudrais dire aux employeurs que recruter une personne en situation de handicap ne coûte pas cher. Il y a des aides financières pour aménager le poste de travail et l'accessibilité des locaux », et d'ajouter « ouvrez l'emploi aux personnes en situation de handicap, les barrières ne sont pas insurmontables ».

**A travers ce salon**, l'un des objectifs majeurs de De Gré Diversité est de faire progresser le nombre d'entreprises signataires de l'accord relatif à la diversité dans les entreprises (PME, PMI et TPE) de Marne-la-Vallée mais aussi

favoriser l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes en situation de handicap : « *ce salon va rapprocher l'offre et la demande et ainsi faciliter l'accès aux personnes handicapées à notre réseau d'entreprises* », confie Essia Ben Hassine.

**Vous êtes un simple citoyen**, un travailleur en situation de handicap ou non, un dirigeant d'entreprise privée ou publique ? Venez échanger avec tous les acteurs qui ont l'expérience en matière d'intégration des personnes en situation de handicap. Ils vous renseigneront et vous orienteront sur la législation et les démarches à suivre. Des offres d'emploi seront également proposées par les entreprises.

Un salon « handicap et emploi » qui se veut pédagogique pour faciliter l'accompagnement et la reconnaissance des personnes handicapées au sein du milieu professionnel, tel est le véritable sens de ce rendez-vous !

### Jeudi 19 novembre, 4 conférences sont au programme du salon handicap et emploi de Magny le Hongre :

- **11h à 12h** : définition du handicap : le handicap : de quoi s'agit-il ?

Etat des lieux en Seine-et-Marne : résultat d'enquête sur le handicap dans les entreprises.

- **13h30 à 14h30** : les acteurs du territoire et les entreprises : les moyens de mise en œuvre d'un poste de travailleur handicapé dans l'entreprise, face aux témoignages des entreprises.

- **15h30 à 16h30** : être reconnu travailleur handicapé : pourquoi être reconnu travailleur handicapé ? Quel intérêt pour le travailleur handicapé et pour l'entreprise ?

Maintien dans l'emploi : que faire quand cela vous arrive où que cela arrive à l'un de vos salariés ?

- **18h** : conférence sur le thème « le handicap et vous : et si ça nous arrivait ? » avec des témoignages de personnes et dirigeants d'entreprises handicapés, de sociologues et de personnalités. Ouvert à toutes et à tous. Venez nombreux !

### Contactez les organisateurs

Si vous souhaitez contacter l'association De Gré Diversité, appelez la présidente, Essia Ben Hassine au 06 77 18 48 61 ou par mel [essia.benhassine@de-gre-diversite.org](mailto:essia.benhassine@de-gre-diversite.org)

### Site internet :

<http://www.estim-insertion.org>

### I = MC2, une association au service du handicap face à l'emploi

Faire reconnaître l'accompagnement des personnes handicapées comme une véritable compétence professionnelle transdisciplinaire, recenser les expériences et les savoirs - faire, inventorier les bonnes pratiques, développer un enseignement spécialisé à l'intention de tous ceux qui interviennent dans le cadre du projet de vie d'une personne handicapée, valoriser financièrement les emplois qualifiés du secteur médico-social et associer directement des femmes et des hommes handicapés à la réalisation de ces objectifs, c'est le projet de i = MC2, association créée en 2007 et reconnue d'intérêt général.

**Adresse** : Château de Chessy - BP 40  
77701 Marne-la-Vallée Cedex 4.

Tél/fax : 01 60 04 01 45

### Pour plus de renseignements :

[www.iegalemc2.org](http://www.iegalemc2.org)

Contact : [iegalemc2@gmail.com](mailto:iegalemc2@gmail.com)

# S'épanouir malgré le handicap ? Oui c'est possible !

L'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) situé à Bailly-Romainvilliers accueille, depuis novembre 2003, 110 personnes en situation de handicap mental. Son objectif principal est de conduire des projets professionnels avec des personnes souffrant de maladie mentale stabilisée.



L'ESAT contribue à la réalisation des projets professionnels des personnes en situation de handicap.

**Réaliser son projet professionnel, un véritable épanouissement.** Ludovic et Carla, deux usagers de l'ESAT, construisent actuellement leur projet professionnel avec le soutien de l'établissement. Ludovic souhaite devenir agent de propreté et d'hygiène, quant à Carla elle aimerait travailler auprès des personnes âgées. Motivés, confiants et déterminés, ils bénéficient chaque jour du soutien de toute l'équipe de l'ESAT.

Soasig Masset, adjointe de direction de l'ESAT l'affirme « cet établissement est un lieu de travail, de formation professionnelle, d'acquisition de savoir, d'intégration sociale et surtout un lieu d'épanouissement personnel pour celles et ceux en situation de handicap mental. Carla et Ludovic, comme 15 autres de nos usagers, assurent des missions ponctuelles rémunérées dans les entreprises. Grâce aux usagers, l'ESAT propose aux entreprises des prestations de service. L'établissement restitue ensuite en intégralité le coût de celles-ci à l'usager. C'est une somme qui vient s'ajouter à leur allocation adulte handicapé pour ceux qui ont plus de 20 ans ». Pour Ludovic, usager de l'établissement depuis 4 ans, l'ESAT est avant tout « une grande famille qui m'a permis d'évoluer personnellement et professionnellement ».

Quant à Carla, usager depuis un an, elle affirme avoir mûri « grâce à l'ESAT, j'ai gagné en confiance et en maturité pour aller vers la réalisation de mon projet ».

**Des étapes à franchir avant la réalisation du projet.** Ceux qui en ont les compétences vont ensuite intégrer le monde du travail, mais avant, chaque usager doit faire ses preuves : « Ici, nous avons les mêmes règles de vie que dans une entreprise. Les usagers doivent faire leurs preuves. Ils font du conditionnement selon les commandes de nos clients et ils réalisent des prestations pour les entreprises qui nous sollicitent. Notre production est un outil pédagogique d'épanouissement pour les usagers mais avec des règles à respecter comme dans n'importe quel lieu de travail. Avec notre soutien, ces personnes gagnent en expérience et en compétence. Elles se préparent ainsi à intégrer le monde du travail avec un vrai capital confiance » souligne Soasig Masset.

En parallèle, chaque usager bénéficie de deux heures de soutien par semaine. Une heure est consacrée à l'alphabétisation et la seconde privilégie des activités de détente et de découverte (danse, relaxation, atelier photo, réalisation du journal trimestriel intitulé « l'ESATitude »). Accompagner, écouter, former, partager des vraies valeurs et permettre l'épanouissement de chaque usager vers la construction de son projet. Une vraie aventure humaine entre les usagers et l'équipe de l'ESAT !

Si vous souhaitez contacter l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT), vous pouvez joindre Soasig Masset (adjointe de direction) au 01 60 42 71 56 ou Bruno Ovigny au 01 60 42 71 54.  
Mel : catvaleurope@free.fr



Carla, usager depuis un an. « Grâce à l'ESAT, j'ai gagné en confiance et en maturité pour aller vers la réalisation de mon projet ».



Ludovic, usager de l'établissement depuis 4 ans. « L'ESAT est avant tout une grande famille qui m'a permis d'évoluer personnellement et professionnellement ».

# Personnes à mobilité réduite, le réseau de bus toujours plus accessible !

Dans le Val d'Europe Infos (VEI N°63 page 4 - Février 2009), la rédaction avait écrit un article sur l'amélioration de l'accessibilité dans les transports en commun pour les personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui les bus sont presque tous équipés de palettes électriques.

Désormais, la ligne 34 propose aux personnes à mobilité réduite 16 allers-retours garantis chaque jour au lieu de 9 il y a quelques mois ! Pour rappel, ce processus de généralisation a été rendu possible par la volonté de plusieurs acteurs locaux, privés et publics : le SAN, le Syndicat de transports, AMV, Transdev, le Conseil général, le constructeur Mercedes, les résidents et les responsables du foyer PasseRaile ainsi que l'ESAT de Bailly.

**La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** « a donné une impulsion nouvelle à l'intégration sociale des personnes en situation de handicap. Elle confirme et renforce les obligations du STIF en prévoyant différentes mesures à prendre visant à ce que « la chaîne du déplacement - qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité - soit organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (article 45) ». La loi impose une accessibilité au réseau de bus pour février 2015 au plus tard. En 2007, le SAN avait créé un groupe de travail avec un objectif clair : mener une expérience sur une ligne de bus, pour la généraliser ensuite sur toutes celles du réseau. L'expérimentation devant porter à la fois sur le matériel roulant, mais aussi sur la voirie, la formation des conducteurs des bus et l'information à tous les usagers.

**De nouveaux équipements adaptés.** En 2 ans et en concertation avec les communes et l'Établissement public d'aménagement, le SAN a apporté de nombreuses améliorations sur la voirie pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la convention du réseau Pep's, le Syndicat de transports a demandé au transporteur d'équiper les nouveaux véhicules articulés de deux places



L'ensemble du réseau devient peu à peu accessible, la ligne 34 comme les autres lignes.

UFR (Utilisateur de fauteuil roulant) et de renforcer les palettes électriques. Au fur et à mesure des renouvellements de parc, l'ensemble du réseau devient peu à peu accessible, la ligne 34 comme les autres lignes. D'ores et déjà, 42 des 82 autobus circulant sur le réseau Pep's sont accessibles. L'ensemble des véhicules acquis depuis 2007 est équipé de palettes électriques.

## Se déplacer

En ville : les poubelles déposées au milieu des trottoirs empêchent les personnes à mobilité réduite de circuler. Pensez-y !

En complément du réseau de bus local, il existe un service départemental de transports à la demande, PAM 77. Renseignements : 0810 0810 77 ou 01 64 10 69 00 ou <http://www.pam77.info/le-service>

**A qui s'adresse le service départemental de transports à la demande, PAM 77 ?**

Pam 77 est ouvert aux habitants de Seine-et-Marne qui résident dans le département depuis plus de trois mois et répondent à l'un des critères suivants :

- être titulaire d'une carte d'invalidité dont le taux est supérieur ou égal à 80%, sans condition d'âge
- être titulaire d'une carte de stationnement pour personnes handicapées délivrée par le Ministère de la Défense
- être bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie
- être titulaire d'une carte « priorité personnes handicapées » avec un taux d'invalidité compris entre 50 et 79% et d'une carte de stationnement pour personnes handicapées délivrée par la préfecture.

Pam 77 ne couvre pas les déplacements pris en charge par une aide sociale spécifique (transports scolaires, sanitaires et déplacements vers les établissements et services d'aide par le travail - ESAT - ou les instituts médico-éducatifs - IME - par exemple).

## Création d'une commission intercommunale

Une commission intercommunale d'accessibilité vient de voir le jour. Elle s'est réunie pour la première fois le 17 septembre dernier dans les locaux du SAN. Ce 1er rendez-vous a permis de présenter les missions et le rôle de la commission, de faire le point sur la législation en vigueur et de proposer un planning, une organisation et une démarche. Dans un premier temps, le SAN va réaliser un diagnostic relatif à l'accessibilité du domaine public et des ERP (Établissements recevant du public) permettant de définir un plan de mise en accessibilité. Une charte pour l'accessibilité devrait ensuite voir le jour.

La commission se compose d'élus communaux et intercommunaux, de techniciens du SAN, de directeurs des services techniques, de représentants de Disney, EpFrance, d'institutionnels (DDEA 77, SIT, STIF,...), d'associations d'usagers et des représentants d'associations de chaque handicap.